

Tennis de Table de CUSSET
42 Avenue de l'Europe
03300 CUSSET
Tél. 04 70 97 73 96
Site Internet www.ttcusset.com
Courriel : club@ttcusset.com



Cusset, le 13 juillet 2022

OBJET : CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDNAIRE SAISON 2021/2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à l'Assemblée Générale électorale qui aura lieu le vendredi 26 août 2022 à partir de 19h00 dans la salle spécifique de tennis de table de la maison des sports du complexe sportif des Darcins, 42 Avenue de l'Europe à CUSSET.

Il sera présenté l'ordre du jour suivant :

- Bilans financier, moral et sportif
- Vote des bilans
- Composition du bureau (Président et dirigeants)
- Points sur la nouvelle saison. Licences (renouvellement, tarif), projets à venir
- Remise des récompenses
- Remise des maillots
- Questions diverses

Nous espérons et comptons sur votre présence. Cette assemblée sera clôturée par un « pot de l'amitié ».

LE SECRÉTARIAT DU TTC

RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS PRATIQUES IMPORTANTES

Tout d'abord la présence à cette assemblée générale n'est obligatoire que pour le bureau mais l'équipe dirigeante serait vraiment ravie de voir l'ensemble des chaises occupées cette année. Alors elle compte sur vous !

Afin de pouvoir s'inscrire dans les diverses compétitions (Championnats par équipes, Critériums fédéraux ou épreuves individuelles la saison prochaine, il est impératif que chaque joueur désirent renouveler sa licence fournisse son certificat médical ou l'attestation et la fiche d'inscription le jour de l'Assemblée Générale, et au plus tard les tout premiers jours de septembre.

Tout joueur ne renouvelant pas sa cotisation pour la saison prochaine et possédant un maillot du club est prié de le rapporter à l'A.G. afin que lui soit remboursé son chèque de caution (sous réserve du bon état du maillot).

Toute personne majeure licenciée au club depuis au moins six mois et souhaitant devenir membre actif du bureau est la bienvenue. Si candidature, le formulaire « ACTE DE CANDIDATURE / FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT » joint est à remettre au Secrétariat au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

En cas d'absence à l'A.G., il vous est possible d'être représenté par un autre membre et de bien vouloir remplir le document « BON POUR POUVOIR » à remettre à votre mandataire. Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer au vote lors de cette assemblée générale.